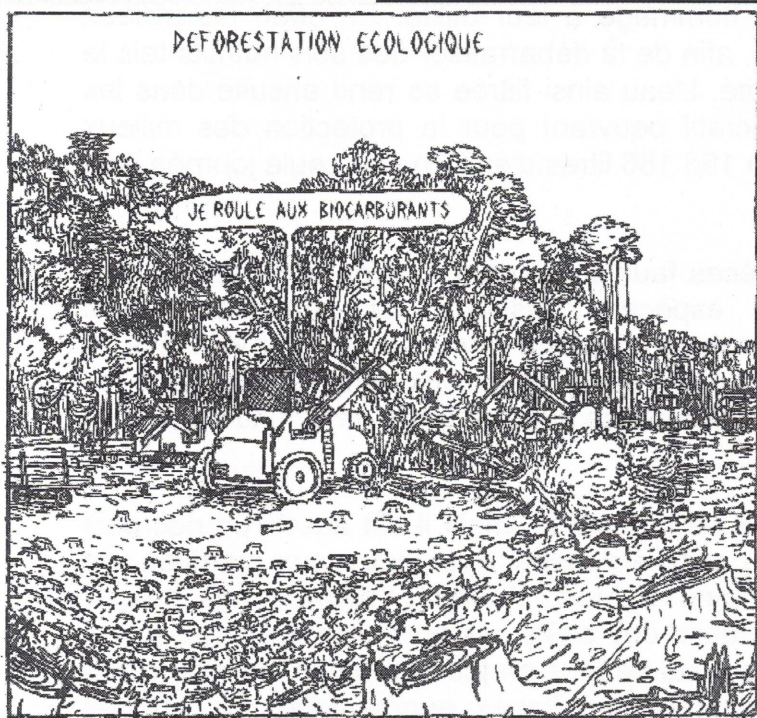




# L'intendant

No. 14 Février 2008.

Bulletin d'information et sélection d'articles pour réflexion sur notre environnement.



Dessin de Mathieu Dafflon

## ÉLOGE DE LA DÉCROISSANCE

C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que la population mondiale atteint près de 7 milliards, que la majorité des êtres humains vivent agglutinés dans les villes, que tous les recoins de la planète sont occupés et pollués par l'homo sapiens, que les mers, une des principales sources alimentaires de l'humanité sont en train d'être vidées, qu'une extinction massive des espèces vivantes se produit, qu'on s'aperçoit qu'on vit sur une planète qui ne s'agrandit pas, que l'homme n'est pas la finalité de la vie mais partie de son équilibre.

Dans ce contexte, n'est-il pas temps d'arrêter de siphonner cette planète et de promouvoir le respect de la vie qu'elle nous a donnée. Or la vie est menacée par l'homme, menacée par un système économique basé sur la consommation. Ce système économique est voué à l'effondrement. Nous fonçons vers le chaos comme les moutons de Panurge dans la mer.

Effondrement par épuisement des ressources, par intoxication de notre espace vital, par un niveau de prélèvement insoutenable. Actuellement, les près de 7 milliards d'humains disposent d'un espace vital de 15.7 hectares par habitant. Or avec notre surconsommation, il faut mobiliser 21.9 hectares par habitant pour satisfaire notre appétit insatiable de biens. Donc, déficit de 6.2 hectares expliquant l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. (*Perspectives mondiales en matière d'environnement; rapport publié par les Nations Unis en octobre 2007*)

Dans ces circonstances, hors la décroissance, point de salut. Il nous reste à gérer cette décroissance inévitable de façon civilisée. De gré ou de force nous nous dirigeons vers des changements fondamentaux de nos comportements. Nous devons remplacer l'équation: consommation égale emploi par cette autre équation: qualité de vie égale emploi. Révolution sociale bien sûr ...espérons qu'elle sera tranquille!

Nous avons misé sur le concept de développement durable (DD). Échec monumental! Le "DD" n'a servi que de caution au statut quo environnemental. (voir illustration).

Décroissance de la production et de la consommation de "bébelles"! Décroissance de ce mirage offert par une publicité agressive et trompeuse sur la définition du bonheur! Décroissance de l'artificial au profit de biens durables comme le plaisir de vivre en santé, l'émerveillement devant la nature, la satisfaction de lire, d'admirer et de réfléchir.

On "achète" des cadeaux, on n'en donne plus!

On "part" en vacance mais on est incapable d'en prendre!

On se "dépêche" pour finalement aller nulle part!

On "tourne en rond" dans le supermarché de la consommation!

Développement de la qualité de vie, oui! Mais développement aux dépens d'un pillage des ressources de la planète que nous extorquons aux générations futures, non!

Nous avons les moyens de nous prendre en main de façon civilisée. Vite! Hier, il était déjà trop tard.



## LES REINS DE LA TERRE

(texte de Marijo Gauthier-Bérubé, paru dans "La Grande Époque" juillet 2007)

Si l'on qualifie les forêts de poumons de la planète, alors il faut donner le titre de reins à tous les milieux humides. Composant 14% de la superficie du Canada et 10% du territoire québécois, les milieux humides sont probablement l'écosystème le plus productif... mais aussi le plus menacé par le développement humain malgré tous les bienfaits importants qu'ils apportent.

Comparer les milieux humides, aussi appelés marais, étangs, tourbières ou encore marécages, à des reins est la façon la plus adéquate de rendre hommage à leur utilité. En effet, les milieux humides filtrent l'eau de pluie, ou encore des rivières, afin de la débarrasser des sels nutritifs tels le phosphore ou l'azote présents en trop grande quantité. L'eau ainsi filtrée se rend ensuite dans les nappes phréatiques. Selon l'organisme sans but lucratif oeuvrant pour la protection des milieux humides, Canard Illimité, un marais peut filtrer jusqu'à 153 186 litres d'eau en une seule journée, soit plus de 200 000 bouteilles d'eau.

Les milieux humides abritent aussi plus de 600 espèces fauniques, dont environ 50% des plantes menacées ou vulnérables du Québec et 150 espèces d'oiseaux. Ils permettent aussi l'emprisonnement des gaz à effet de serre. Selon le magazine *Quatre-Temps* publié par les Amis du Jardin botanique de Montréal, il y aurait plus de CO<sub>2</sub> stocké dans les milieux humides que dans les forêts tropicales. Détruire ces milieux, c'est remettre en liberté ce que l'on tente de diminuer par tous les moyens possibles.

Cet écosystème est peut-être l'un des plus productifs de la planète, mais il est aussi l'un des plus menacés. On le draine pour irriguer nos cultures ou encore construire de nouveaux quartiers, on s'en sert comme dépotoir, etc. Bref, on le condamne à mort. Pourtant, détruire ces milieux occasionne de nombreux coûts à la société: augmentation des coûts liés au traitement des eaux et au transport de celles-ci puisque l'on doit creuser des puits de plus en plus profonds; pénurie d'eau d'irrigation; diminution de la quantité d'eau dans les nappes phréatiques: augmentation du coût des assurances en raison d'inondations (les milieux humides préviennent les inondations en absorbant l'eau excédentaire et contribuent à diminuer l'érosion du sol). Ce n'est pas pour rien que l'on estime la valeur d'un hectare de milieu humide de 5792\$ à 24 330\$ selon le site de Canard Illimitée.

### Législation

Mais malgré l'importance des milieux humides, les tentatives de protection restent timides. C'est en 1970 que les premières protections de ces milieux font leur apparition et ce sont surtout celles de la vallée du Saint-Laurent qui ont attiré l'attention puisqu'elles se situaient dans le couloir de migration des oiseaux et également probablement grâce à l'exploitation agricole dans cette région. C'est en 1980 que la valeur des milieux humides devient de plus en plus reconnue puisque l'on commence à comprendre le rôle qu'ils jouent dans les écosystèmes.

Plus récemment, le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a publié un petit guide évoquant les directives à suivre pour la construction de bâtiment situé dans une zone de milieux humides. Ces directives sont émises dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement de 1972. On y parle de la marche à suivre selon les caractéristiques du milieu humide: grandeur, espèces animales ou végétales, impacts sur le milieu.

Selon Jacques Brisson, professeur en sciences biologiques à l'Université de Montréal, ces nouvelles directives montrent bien à quel point nos milieux humides sont mal protégés. M. Brisson explique que la loi ne protège que les terrains d'une dimension égale ou plus grande que celle d'un terrain de football américain, soit 0.5 hectare. Toujours selon lui, la loi évacue la question des milieux humides qui ont pourtant une "grande valeur écologique". "On exclut de ça les milieux humides qui ont un lien avec un cours d'eau, les tourbières ou les sites avec des espèces rares (...) Pensons aux petits marécages forestiers (*NDLR: comme ceux que l'on retrouve sur la Réserve naturelle du Coteau-de-la-rivière La Guerre*): ce sont des habitats importants pour la reproduction des amphibiens. Certains invertébrés ne se trouvent que dans ce type d'habitat."

Il ajoute également que ces directives donnent l'impression aux citoyens que les espèces animales et végétales sont protégées alors qu'il n'en est rien puisque ces directives touchent seulement les espèces désignées par la loi... c'est-à-dire moins de 20% des espèces rares du Québec.

### ++++ INVITATION DE L'INTENDANT

Nous invitons tous ceux qui ont des commentaires à formuler sur les articles que nous publions ou reproduisons, à nous en faire part par courriel ou par la poste.

Le cas échéant, ces commentaires pourraient être publiés dans *L'INTENDANT*.